

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général
FH/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du devis n°DV3036 souscrit avec Groupe MEDIA SON pour la location d'un écran plein jour led 4,5x2,5m pitch 4,8mm 16/9 pour la retransmission de l'étape du Tour de France du 12 juillet 2026

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité Groupe MEDIA SON pour la location d'un écran plein jour led pour la retransmission live – France 3 et France 2 de l'étape du Tour de France du 12 juillet 2026,
- Vu le devis afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le devis n°DV3036 avec Groupe MEDIA SON – 855, route de Robion – 84300 CAVAILLON pour la location d'un écran plein jour 4,5x2,5m pitch 4,833 16/9 pour la retransmission live – France 3 et France 2 de l'étape du Tour de France du 12 juillet 2026.

Le montant total de cette location s'élève à 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : ANIMAT/TOURFRAN

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 4 mai 2026

Le Maire,

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : 05 MAI 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 05 MAI 2026
AD89_040516



Date : 29/04/2026

Devis valable jusqu'au Vendredi 29 Mai 2026

Affaire suivie par : **Olivier FRISSON**
Tél. :
Mail : olivier@media-son.com

Contact : **Farid HAMIDA**
Dates de location : **Dim. 12 Juil. 2026**
Référence : **TULLE - TDF26**
Lieu : **France**

MAIRIE DE TULLES

10 rue Felix Vidalin
19000 Tulle
Tél. : 06 64 31 57 05
Mail : farid.hamida@ville-tulle.fr

Désignation	Prix base	Qté	Coef	Prix brut	Total HT	TVA
ECRAN PLEIN JOUR LED ETAPE DU TOUR DE FRANCE RETRANSMISSION LIVE - FRANCE 3 & FRANCE 2						

TECHNIQUE						
Ecran plein jour 4.5x2.5m pitch 4.8mm 16/9	2 700,00 €	1	1,00	2 700,00 €	2 700,00 €	20,0%
Système GRANIT 2 caissons + 2 têtes 3 500W	300,00 €	1	1,00	300,00 €	300,00 €	20,0%
Inclus : Régie sonorisation, table de mixage 1 micro sans fil sennheiser G3 (portée 100m) Lecteur multimédia : CD/USB/FM						
Antenne satellite à pointage automatique SNIPE 3 avec pointeur et décodeur TNT SAT validité 2024	200,00 €	1	1,00	200,00 €	200,00 €	20,0%
Double systeme réception en secours : TNT terrestre + 4G		1				20,0%

LES + DE NOTRE PRESTATION		1				20,0%
> Ecoutez RADIO TOUR et vivez la course comme un directeur sportif Ecoutez les fréquences radio de l'organisation						
> Devenez un pro de la CARAVANE PUBLICITAIRE et gagnez un max de cadeaux Explication de l'organisation de la caravane en vidéo et conseils pour en profiter un maximum						
> COCHONOU, XTRA, BGM ou LES BOUTIQUES OFFICIELLES chez vous gratuitement Mise en relation avec les marques qui recherchent des emplacements proche de l'écran						
> SPONSORISEZ L'ECRAN, nous diffusons vos spots pub. Possibilité de diffuser les documents, programmes ou films de la ville pendant les pubs TV						

Donnez vie à vos événements...



Désignation	Prix base	Qté	Coef	Prix brut	Total HT	TVA
<p>Déplacement/Hôtel et restaurant technicien inclus</p> <p>Rappel des besoins techniques :</p> <p>Accès camion 20m3 à côté de l'écran</p> <p>Installation sur sol plat et dur (en cas de doute, nous contacter)</p> <p>2 prises 220V (conso écran 5kW) à l'écran</p> <p>4 plots de lestage (250Kg approx) pour la sécurité publique (rectangle de 8m x 4m)</p> <p>Arrivée le matin même à 9h max, départ autour de 18h</p> <p>Direct France TV de 13h à 17h30 (passage de la ligne des coureurs)</p> <p>--> ATTENTION, DERNIER ECRAN DISPONIBLE A CE TARIF-LA.</p> <p>Réservez votre écran au plus tôt !</p>						

La signature de ce devis valide de fait la commande ainsi que la lecture et l'entière acceptation des conditions générales de vente jointes à ce document.

Modalités de paiement
Virement bancaire CE PROVENCE ALPES CORSE BIC : CEPAFRPP131 IBAN : FR76 1131 5000 0108 0034 6888 551

MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
3 200,00 €	20,0 %	3 840,00 €

de laire Laurent AELIN



Location :	3 200,00 €
Vente :	0,00 €
Prestation :	0,00 €
Transport :	0,00 €
Divers :	0,00 €
Total HT :	3 200,00 €
TVA :	640,00 €
Total TTC :	3 840,00 €

Conditions de règlement : Réception de Facture

AD 89_04052026



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION, DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1 – BASES CONTRACTUELLES

1.1 Les locations de matériel et les prestations de services de MEDIA SON sont soumises aux présentes conditions, qui sont acceptées par le client et qui constituent la base des rapports contractuels avec lui, à l'exclusion de toutes conditions particulières, sauf avenant signé des deux parties.

1.2 Après envoi de l'offre commerciale et des recommandations techniques par MEDIA SON, le client est responsable du choix de l'équipement, du site et du mode d'installation ; aucune responsabilité ne pourra être retenue contre MEDIA SON en cas d'inadéquation de ces éléments aux objectifs du client. MEDIA SON reste responsable de la bonne exécution technique de l'installation convenue.

1.3 Le client s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour permettre à MEDIA SON la bonne exécution de l'installation commandée et à lui communiquer le planning précis. MEDIA SON se réserve le droit de modifier l'installation pour respecter la réglementation en vigueur et les normes de sécurité.

2 – CONDITIONS D'ACCEPTATION ET D'ANNULATION D'UNE COMMANDE

2.1 La commande est définitivement acceptée par MEDIA SON dès réception du devis signé accompagné d'un acompte de 40 % du montant TTC.

Cet acompte est non remboursable, sauf cas de force majeure défini à l'article 8.

2.2 Si le délai d'exécution est très court, MEDIA SON peut démarrer la prestation même si les conditions du 2.1 ne sont pas intégralement remplies.

2.3 Le client reconnaît que MEDIA SON réserve du matériel et du personnel pour la prestation. En cas d'annulation hors cas de force majeure :

- Plus de 90 jours avant : **30 % du montant total TTC**
- De 90 à 45 jours : **50 %**
- De 45 à 30 jours : **75 %**
- Moins de 30 jours : **100 %**

Les frais déjà engagés (achats, locations, heures de préparation, déplacements...) restent dus dans tous les cas.

2.4 En cas d'intempéries, MEDIA SON peut refuser ou stopper toute prestation extérieure pour protéger les biens et les personnes, sans que le client ne puisse prétendre à un remboursement.

2.5 En période de crise sanitaire, les prestations ne peuvent être annulées que sur arrêté préfectoral directement lié au type de manifestation ou au lieu. Les frais engagés restent facturables.

2.6 – Solde de la prestation

Le solde de la commande est dû **1 mois avant la date de l'évènement**, sans exception.

L'absence de règlement entraîne l'annulation de la prestation avec application des frais d'annulation ci-dessus.

3 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 Prix stipulés HT – TVA à 20 % (5,5 % pour le spectacle le cas échéant).

3.2 Pour un premier client : paiement à la commande.

À partir de la seconde prestation : paiement à réception de facture.

Tout retard entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues et l'application d'intérêts au taux légal + 4 points.

MEDIA SON peut suspendre ou annuler la prestation en cas d'impayé.

3.3 Toute modification demandée par le client (planning, matériel, installation) entraîne une révision du coût.

3.4 Chaque commande fait l'objet d'un devis spécifique, non compensable avec une autre commande.

3.5 Les conditions de prix et de règlement sont déterminantes pour MEDIA SON.

3.6 – Dépôt de garantie

Pour toute location de matériel avec ou sans technicien, un dépôt de garantie équivalant à 10 % du montant total TTC est exigé.

Il couvre : casse, perte, vol, dégradation, utilisation anormale ou retour tardif.

En cas de dommage supérieur, le client s'engage à régler la différence.

4 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – RISQUES

4.1 Le client n'acquiert aucun droit sur le matériel loué.

4.2 Si le matériel est transporté ou manipulé par le client, celui-ci en assume l'intégralité des risques, y compris pertes d'exploitation pour MEDIA SON.

4.3 Le client doit surveiller et protéger le matériel de MEDIA SON pendant toute sa présence sur site.

4.4 Le client doit anticiper les mauvaises conditions météorologiques.

4.5 Le client doit fournir toutes conformités techniques (électricité, structures, sécurité...). À défaut, MEDIA SON peut refuser la prestation sans remboursement.

5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 Le client s'engage à garantir à MEDIA SON l'accès au site d'installation de telle façon que MEDIA SON puisse effectuer la prestation décrite au devis.

5.2 Le client s'engage également à répondre à toute demande raisonnable de MEDIA SON qui lui faciliterait l'exécution de sa prestation.

5.3 Comme précisé au paragraphe 1.2 le client a choisi l'équipement, le type et le lieu de l'installation en fonction de ses propres objectifs, et il devra garantir l'accès du matériel et de son installation.

Dans le cas où une impossibilité d'installation apparaîtrait au cours de celle-ci, le client ou son représentant devront intervenir immédiatement et au plus tard dans l'heure qui suivra l'avis verbal de MEDIA SON concernant cette impossibilité d'installation, afin de désigner le nouvel emplacement et/ou d'effectuer les changements qui permettront l'installation prévue.

L'absence du client ou de son représentant sera considérée comme négligence fautive de sa part. La non installation d'un équipement dans ces circonstances ne pourra en aucun cas donner lieu à des remises et le client devra dans tous les cas s'acquitter de la somme totale prévue au contrat.

5.4 Le client prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité du personnel pendant sa présence sur le site.

5.5 Concernant les programmes à diffuser (audio et vidéo) le client devra obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation, la diffusion, en direct ou préenregistré, en public, et devra protéger MEDIA SON contre toutes réclamations de tiers. Il devra, en outre, l'indemniser de tout préjudice qui pourrait résulter d'une telle réclamation.

5.6 Dans le cas où l'équipement est transporté par le client, celui-ci doit veiller à respecter la législation et les règles concernant l'importation du matériel dans le pays de destination et la réexportation à la fin de l'opération, et doit assumer les charges et impôts prévus par la réglementation en vigueur.

5.7 Sauf autorisation écrite de *MEDIA SON*, le client s'interdit, directement ou par ses préposés, toute utilisation ou intervention de quelque façon que ce soit sur l'équipement ou l'un de ses composants.

5.8 Sauf s'il a été précisé autrement, le client doit fournir l'électricité par alimentation électrique non interrompue, selon les besoins précisés par *MEDIA SON*, au plus loin à 12 mètres du lieu de mise en place. Cette alimentation doit correspondre aux normes de sécurité en vigueur pour les manifestations recevant du public.

5.9 Le client doit garantir l'accès, répondre aux demandes de *MEDIA SON*, intervenir en cas d'impossibilité d'installation, assurer la sécurité du personnel et obtenir toutes autorisations relatives aux contenus diffusés.

6 – RESPONSABILITÉS

6.1 *MEDIA SON* n'est pas responsable des retards ou fautes dus à des causes extérieures (catastrophes naturelles, grèves, accidents, actes de tiers...).

6.2 Pour les supports audiovisuels fournis par le client, la responsabilité de *MEDIA SON* est limitée au remplacement du support vierge.

6.3 *MEDIA SON* peut suspendre la prestation en cas d'insolvabilité du client.

6.4 – Limitation de responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité totale de *MEDIA SON* est strictement limitée au montant total TTC du contrat.

Sont exclus : pertes d'exploitation, préjudices indirects, dommages immatériels, annulation de prestation par le client ou un tiers, coupures électriques, conditions météo, accidents ou défaillances externes.

7 – INTEMPÉRIES

7.1 Conditions météorologiques

En cas de pluie, vent fort, orage, humidité excessive, chaleur extrême ou toute condition susceptible de mettre en danger les personnes ou le matériel, *MEDIA SON* peut refuser le montage, interrompre la prestation ou procéder au démontage immédiat.

7.2 Responsabilité

Ces décisions relèvent exclusivement de *MEDIA SON* pour des raisons de sécurité. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une faute ou un manquement de sa part.

7.3 Conséquences financières

L'interruption, le report ou l'annulation de la prestation liée à des intempéries n'ouvre droit à aucune remise, remboursement ou indemnisation.

Les frais engagés, le temps de travail et la prestation restent intégralement dus.

8 – FORCE MAJEURE

8.1 Constituent des cas de force majeure : intempéries extrêmes, vents violents, orages, inondations, incendies, épidémies, pandémies, interdictions administratives, grèves, émeutes, coupures électriques non imputables à *MEDIA SON*, pannes de véhicules, accidents, actes de tiers, vols, vandalisme, impossibilités techniques imprévisibles.

En cas de force majeure : la prestation peut être suspendue ou reportée, aucune pénalité ne peut être appliquée, les frais engagés restent dus.

9 – DONNÉES PERSONNELLES – DIFFUSION – DROITS D'AUTEUR

9.1 Données personnelles

Les informations collectées auprès du Client sont utilisées uniquement

pour la gestion de la commande, la facturation et l'exécution de la prestation. Elles ne sont jamais revendues ni communiquées à des tiers, sauf obligations légales.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, conformément au RGPD, en adressant une demande écrite à *MEDIA SON*.

9.2 Photos, vidéos et enregistrements

Si *MEDIA SON* réalise des photos, vidéos ou enregistrements dans le cadre de la prestation, leur utilisation nécessite l'accord préalable du Client, sauf usage interne (preuve technique, sécurité du matériel).

9.3 Diffusion publique et droits d'auteur

Le Client est entièrement responsable des autorisations nécessaires pour la diffusion de musique, vidéos ou tout contenu protégé (SACEM, droits d'auteur...).

Il garantit *MEDIA SON* contre toute réclamation de tiers liée à l'utilisation de ces contenus.

10 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour les clients particuliers :

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige avec *MEDIA SON*.

Avant toute saisine du médiateur, le Client doit adresser une réclamation écrite à *MEDIA SON* et tenter une résolution amiable.

Si aucune solution n'est trouvée dans un délai raisonnable, le Client peut saisir le médiateur dont dépend *MEDIA SON* :

CM2C – Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de justice

14 rue Saint-Jean, 75017 Paris

Site : <https://cm2c.net> – Courriel : contact@cm2c.net

La médiation ne peut être demandée que par un Client consommateur, pour un litige non traité par un tribunal, et après réclamation préalable auprès de *MEDIA SON*.

11 – LITIGES – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

En cas de litige et après tentative de résolution amiable, les règles suivantes s'appliquent :

11.1 – Clients consommateurs

Les litiges sont portés devant les tribunaux compétents selon les règles du droit commun, conformément au Code de la consommation.

11.2 – Clients professionnels et collectivités

Pour toute commande effectuée par un client professionnel ou une collectivité, seul le Tribunal de Commerce d'Avignon est compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

11.3 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales et toute prestation réalisée par *MEDIA SON* sont soumises au droit français.

12 – ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à *MEDIA SON*, même s'il en a eu connaissance.